

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, RAYMOND Patrice, ROBERT Bert, SALIGOT Florent.

EXCUSES : JURET Jean-Sébastien (pouvoir SALIGOT Florent), LAGNEAU Pierre (pouvoir CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange)

ABSENTE : PAULIN Magali

Le secrétaire de séance est ROBERT Bert

Approbation du compte-rendu du 21 juillet 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Intervention du Président de l'AFIAFAF pour un point sur les travaux d'aménagement foncier : chemins communaux

La séance du conseil s'ouvre sur une intervention de Pascal Tatigny qui, à la demande du maire, Jean-Marie Michelin, procède à une présentation de l'état d'avancée des travaux connexes concernant les chemins communaux à destination des engins agricoles.

Pascal Tatigny précise que, depuis 2015, c'est une association foncière intercommunale rassemblant les communes de Chaignay, Epagny et Savigny-le-Sec qui porte le projet. Pascal Tatigny en est le président. Il rappelle que 301 propriétaires sont concernés par le périmètre du chemin de contournement. Les travaux ont été décidés en 2007 mais il a fallu dix ans pour parvenir au démarrage du chantier, en raison de perturbations dans la conduite du dossier. Le chantier concerne une surface totale de 2.817 hectares et son coût sera de 827.000 euros. Des entreprises de travaux publics locales sont impliquées dans sa réalisation, notamment Colas et Pennequin. Les travaux ont été entamés le 24 août et devraient être terminés en décembre. Des plantations de haies sont prévues en complément des chemins communaux. Leur entretien incombera aux trois communes concernées.

1- Délibération aide au titre des amendes de police

DELIBERATION 2017-25

Après avoir délibéré sur les projets : de l'installation d'un panneau de police renforcé à l'angle de la rue du puit radier et de la rue neuve et de l'aménagement d'un parking pour le cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette installation et cet aménagement ;
- sollicite le concours du conseil départemental dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police (AP)
- précise que les dépenses relèvent de la section d'investissement du budget communal ;
- certifie que les travaux d'installation portent sur une voie communale ou départementale ;
- définit le plan de financement suivant :
montant de la dépense éligible : 12 424.96 – montant de l'aide 3 108.74
autofinancement 9 326.22 euros

2- Délibération aide au titre du programme Village Côte-d'Or 2017

DELIBERATION 2017-26

Après avoir délibéré sur les projets : aménagement sanitaire plomberie du local communal, aménagement d'un espace loisirs sur le terrain de foot, pose d'une barrière à l'entrée du terrain communal situé route de Villecomte, motorisation de porte de garage du local communal, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les projets ci-dessus, pour un montant de
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Villages Côte-d'Or » ;
- définit le plan de financement suivant :

montant de la dépense : 11 654.78 euros – montant de l'aide : 5 000
autofinancement : 6 654.78 euros

- précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune ;
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- atteste de la propriété communale des parcelles ZV115 et ZV116 et des bâtiments.

3- Délibération sur la demande supplémentaire de subvention de l'association Blé en Herbe

DELIBERATION 2017-20

Le maire, Jean-Marie Michelin, signale que la commune a été destinataire d'un courrier de demande officielle de subvention émanant de l'association Blé en Herbe. Cette subvention est d'un montant de 580 euros permettant de couvrir la dépense liée à la présence de secouristes lors de la Fête de l'Ane organisée le 10 septembre 2017.

Il faut savoir que la commune règle déjà, dans ce cadre, un montant de 600 euros pour le branchement électrique. Gilles Biancone demande si, les années précédentes, la commune payait déjà ce branchement. Marie-Pierre Desbrosses répond qu'il n'y avait jamais eu de branchement « forain » avant cette année pour la Fête de l'Ane. Toutefois, sur la question, personne n'est vraiment sûr. Pour Florent Saligot, la question est de savoir si la commune doit verser 600 euros ou 1.180 (600 + 580). Jean-Marie –Michelin propose de vérifier si la commune n'a payé qu'une seule fois le branchement « Forain » ou si cela a été fait à plusieurs reprises, et d'aborder à nouveau la question lors de la prochaine séance de conseil municipal. Par ailleurs, au sein du conseil municipal, tout le monde reconnaît la qualité du travail qui a été effectué par Blé en Herbe, à l'occasion de cette Fête de l'Ane qui, cette année, revêtait un caractère particulier. Marie-Pierre Desbrosses, rejointe en cela par les autres conseillers présents, souhaiterait d'ailleurs qu'un retour sur cette édition puisse être fait par un représentant de Blé en Herbe devant le conseil municipal, prochainement.

Patrice Raymond revient sur la demande de subvention en se demandant si l'association en a vraiment besoin. Jean-Marie Michelin y voit en tout cas une façon d'encourager une belle initiative. Il précise également il serait juste nécessaire de demander à l'association de fournir un détail des comptes liés à la fête.

4- Délibération transfert de nouvelles compétences au SICECO « conseil en énergie partagé »

DELIBERATION 2017-21

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par arrêté en date du 29 avril 2016, madame la Préfète a entériné la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'énergie de Côte-d'Or (Siceco), votée par le comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du Siceco.

Dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du Siceco dans le domaine du « Conseil en énergie partagé » (diagnostic et suivi énergétique des bâtiments), dont bénéficiait la commune relève maintenant d'une compétence spécifique. Afin que la commune puisse continuer à travailler avec les services techniques du Siceco sur cette thématique, Jean-Marie Michelin propose de transférer au Siceco la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune : Conseil en énergie partagé (CEP) (article 6.8).

En conséquence, après en avoir délibéré, vu les statuts du Siceco, vu le rapport qui lui a été présenté, après avoir entendu l'exposé des motifs :

Le conseil municipal repousse le transfert de cette compétence au Siceco par quatre voix contre et six abstentions, contre trois voix pour.

5 Délibération autorisation travaux

DELIBERATION 2017-22

Concernant les travaux connexes suite à l'aménagement foncier, Le conseil municipal

- autorise l'emprise sur la parcelle YM1029 par l'entreprise COLAS – PENNEQUIN pour les travaux connexes afin de réaliser le chemin de contournement.

Vote à l'unanimité

6 Echange de concession de Mme SALLE Bernadette

Par délibération 2014-13 du 29/03/2014, le conseil a donné délégation au Maire, pour les reprises de concessions. Madame Salle par courrier du 25/01/2017 a demandé un échange de concession, car la concession 229 plan B65 n'a pas la place nécessaire. Elle rétrocède celle-ci en échange aux mêmes conditions pour une concession située dans le carré D78.

7 Point sur les travaux de réhabilitation du presbytère

Gilles Biancone fait le point sur les travaux de réhabilitation du presbytère. A la suite d'une visite du chantier organisée le 2 septembre à laquelle plusieurs conseillers municipaux ont participé, il a été décidé de poser un châssis de fenêtre dans un mur séparant deux pièces de l'un des appartements. De la faïence sera également posée en intégralité dans les salles de bain.

Gilles Biancone précise par ailleurs que sur le chantier global, un dépassement de 25.000 euros du budget est envisagé, ce qui reste raisonnable. A priori, les délais pour terminer les travaux devraient être tenus et les appartements devraient être proposés à la location en janvier 2018.

8 Point sur le comité des fêtes

Patrice Raymond rappelle qu'une réunion a eu lieu sur ce thème, en date du 31 août dernier. Vingt-trois personnes y assistaient. Les statuts de ce comité des fêtes restent à préparer. Marie-Pierre Desbrosses souhaiterait qu'on aborde la question de la gestion du matériel qui peut être utilisé à l'occasion de festivités. Il faut voir comment cette question peut être incluse dans les statuts du futur comité des fêtes. Patrice Raymond va proposer une trame de statuts aux conseillers municipaux et chacun pourra éventuellement l'amender ou la compléter.

9 Questions diverses

Le maire, Jean-Marie Michelin fait part au conseil d'une demande d'accord émanant d'Orange et du département afin d'installer un boîtier SRO (Sous-répartiteur optique - destiné à l'utilisation de la fibre). Les deux interlocuteurs souhaitent placer ce boîtier devant l'ancienne laiterie, à la jonction entre la rue du Puits Dessous et la rue de la Ruellotte. Un emplacement jugé impossible par le conseil municipal. La commune ayant, dans ses cartons, un projet immobilier sur ce site de l'ancienne laiterie.

Jean-Baptiste Ferrand évoque ensuite la question de la pratique de l'athlétisme au sein du collège Paul Fort d'Is-sur-Tille, question qui pose problème depuis le départ en retraite de l'enseignant Alain Donnat qui était très porteur sur cette action. De nombreux parents d'élèves de la région se sont mobilisés dès le début de l'été afin que cette section d'athlétisme, qui a permis l'émergence de nombreux jeunes athlètes de talent, perdure, malgré le départ de M. Donnat. Selon Jean-Baptiste Ferrand, ni le principal du collège, ni le rectorat, n'ont soutenu le projet. Le collège avait construit un partenariat fructueux avec le club d'athlétisme dijonnais des Ducs. Le président de ce club est d'ailleurs monté au créneau pour soutenir l'action des parents. Pour l'heure, une solution semble avoir été trouvée et la mobilisation parentale a donc payée mais cette solution ne paraît pas pérenne.

Marie-Pierre Desbrosse revient sur le problème posé à la rue Basse en cas de fortes pluies. Florent Saligot précise que les canalisations ont fait l'objet d'un curage et d'un nettoyage mais la question de leur capacité à absorber toute l'eau qui descend des hauts du village en cas de grosse pluie reste entière. La solutionner réclamerait d'importants travaux mais aussi le fait que les habitants de la rue Basse ne devraient plus évacuer leurs eaux de pluie dans la rue, mais sur leurs terrains.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte informe avoir commencé, avec l'aide de la secrétaire de mairie, un relevé des tombes abandonnées. Cela permettra de mettre en œuvre une procédure d'abandon et de reprise.

Florent Saligot signale que des fuites ont été repérées dans le local technique récemment construit près du terrain de foot. Gilles Biancone demandera à la société Bonandrini de refaire le sol des garages.

Fin de la séance à 23 heures.